



Rigaud

Entrée en vigueur

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

- Lors de la séance extraordinaire tenue le 14 janvier 2019, le conseil a adopté le **règlement numéro 361-2018** intitulé : « Règlement décrétant une dépense de 1 475 302,61 \$ et un emprunt de 1 475 302,61 \$ aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques ».

Le règlement 361-2018 a été assujéti aux procédures suivantes :

- Avis de motion, dépôt et présentation le 10 décembre 2018
- Adoption le 14 janvier 2019
- Convocation au registre le 15 janvier 2019
- Tenue du registre le 22 février 2019
- Approbation par le MAMOT le 8 février 2019

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 106 de la rue Saint-Viateur, aux heures d'ouverture et dans le site Internet de la Ville au www.ville.rigaud.qc.ca.

Donné à Rigaud, ce 12 février 2019

Hélène Therrien, OMA
Greffière

Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
Rigaud (Québec)
J0P 1P0

Ateliers
municipaux
391, chemin
J.-René-Gauthier

Caserne de
pompiers
7, rue Jules-A.-
Desjardins

Bibliothèque
102, rue St-Pierre

Téléphone :
450 451-0869
Télécopieur :
450 451-4227